Outremont
Montréal

Règlement de zonage (1177)
Règlement 06-069
(Site Outremont)

Annexe A - Plan de zonage (1177)
Annexe A - Territoire d'application (06-069)

Codification administrative B

Légende

RÉSIDENTIELLE

- RA — Faible densité
- RB — Moyenne densité
- RC — Forte densité

COMMERCIALE

- C — Commerce
- CL — Commerce local

COMMUNAUTAIRE

- PA — Parc et espace vert
- PB — Institution
- PC — Parc et cimetière
- PP — Mini-parc et espace vert

Limite de zone

Limite d'arrondissement

C-2 Identification de zone

24 avril 1992

révisé le 1er décembre 2017

Article 1.9 du règlement de zonage 1177
Modifié par l'article 1 du règlement 1177-1
Modifié par l'article 1 du règlement 1177-2
Remplacé par l'article 5 du règlement 1274
Modifié par l'article 1 du règlement 1280
Modifié par l'article 5 du règlement 1283
Modifié par l'article 1 du règlement 1283A
Modifié par l'article 1 du règlement 1283B
Modifié par l'article 1 du règlement 1283C
Modifié par l'article 1 du règlement 1283D
Modifié par l'article 1 du règlement 1283E
Modifié par l'article 1 du règlement 1283F
Modifié par l'article 1 du règlement 1283G
Modifié par l'article 1 du règlement 1283H
Modifié par l'article 1 du règlement 1283I
Modifié par l'article 1 du règlement 1283J
Modifié par l'article 1 du règlement 1283K
Modifié par l'article 10 du règlement 1334
Modifié par l'article 1 du règlement AO-79-1
Modifié par l'article 1 du règlement AO-96
Modifié par l'article 1 du règlement AO-141
Modifié par l'article 2 du règlement AO-334
Modifié par l'article 23 du règlement AO-365

Article 1 du Règlement 06-069
Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland

Cette version du plan de zonage est une codification administrative qui a été préparée dans le but de faciliter la compréhension et, par conséquent, cette codification n'a aucune valeur légale.

0 100 200 400 600 800 1 000 Mètres